



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
8 août 2006  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2006**

11-13 septembre 2006, New York

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Projet de descriptif de programme de pays pour le Brésil**

Assistance proposée : 13,5 millions de dollars, dont 4 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 9,5 millions provenant des modalités de cofinancement ou d'autres ressources, y compris les ressources ordinaires

Durée du programme : 5 ans (2007-2011)

Cycle d'assistance : Quatrième

Catégorie selon la décision 2005/13 : B

**Assistance proposée par domaine prioritaire du programme**

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Santé de la reproduction	1,5	5,0	<b>6,5</b>
Population et développement	1,5	3,0	<b>4,5</b>
Coopération Sud-Sud	0,5	1,5	<b>2,0</b>
Coordination du programme et assistance	0,5	–	<b>0,5</b>
<b>Total</b>	<b>4,0</b>	<b>9,5</b>	<b>13,5</b>



## I. Analyse de la situation

1. Considéré comme un pays à revenu moyen et une puissance émergente, le Brésil se trouve toutefois confronté à des inégalités dans la répartition des revenus, exacerbées par les disparités entre les sexes, les races, les générations et les régions. Ces disparités sont très marquées dans les régions du nord-est et du nord, ainsi que dans la périphérie des grands centres urbains, zones caractérisées par des niveaux d'éducation plus faibles, une santé plus mauvaise, des conditions d'emploi médiocres et des niveaux plus élevés de malnutrition. Les groupes autochtones, les femmes, les jeunes et les Brésiliens de souche africaine souffrent particulièrement de ces inéquités.

2. L'unification du système de santé publique en 1988 a fait des soins de santé un droit fondamental de tous les citoyens. Depuis, la mortalité infantile (actuellement de 24 morts pour 1 000 naissances vivantes) a diminué, et l'espérance de vie (71 ans) s'est élevée, mais de graves problèmes continuent de se poser en matière de santé publique. Malgré la proportion élevée d'accouchements en hôpital (96 %), la mortalité maternelle n'a baissé que lentement, en raison de la qualité inégale de la formation du personnel soignant et des soins aux patientes. Au moins 260 000 hospitalisations sont dues chaque année à des complications découlant d'avortements pratiqués dans des conditions dangereuses, illustrant les obstacles auxquels se heurtent les femmes à faible revenu lorsqu'elles essaient d'accéder à des services de santé de la reproduction de bonne qualité. Les politiques et normes nationales de santé de la reproduction et d'hygiène sexuelle sont progressistes, mais pour être efficaces elles requièrent des efforts de promotion soutenus, la mobilisation de la société civile et le renforcement des capacités aux niveaux des États et des municipalités, en même temps que des stratégies d'éducation et de communication.

3. Certes, le programme national de lutte contre le sida a réussi à réduire le taux de mortalité dû à cette maladie, mais de nouveaux problèmes sont apparus, liés au changement du profil des personnes touchées par l'épidémie et des caractéristiques socioéconomiques de la maladie. Ce sont les secteurs les plus pauvres de la population qui sont le plus touchés. Les données font aussi apparaître une tendance vers la féminisation de la maladie.

4. Les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer l'inclusion sociale des jeunes à faible revenu ne sont pas à la hauteur des besoins des jeunes de la périphérie des grands centres urbains. La violence urbaine touche essentiellement les jeunes hommes et garçons d'ascendance africaine et les groupes raciaux mixtes, comme l'illustrent les données concernant la mortalité et la morbidité. La violence dans la famille, sexuelle ou sexiste est prévalente. Il faudra mobiliser la volonté politique aux niveaux national et local pour traduire les politiques fédérales en programmes transsectoriels efficaces en faveur de la jeunesse qui tiennent compte des droits de l'homme.

5. Le taux d'urbanisation élevé, actuellement de 83 %, est un problème, car les grands centres urbains souffrent de la ségrégation spatiale des pauvres et des insuffisances de l'infrastructure urbaine. Pour ce qui est des zones rurales, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles requerra un contrôle efficace, de même que des politiques environnementales et agricoles fondées sur des données et une analyse démographiques fiables.

6. Le plan pluriannuel (2004-2007) du Gouvernement donne le cadre voulu aux plans d'action national et sectoriels. Le système des Nations Unies au Brésil cherche à porter assistance au pays en aidant à optimiser l'utilisation des ressources afin d'améliorer la qualité de vie de millions de Brésiliens qui ne sont pas en mesure de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux. Conformément aux objectifs globaux de réduction de la pauvreté énoncés dans le plan pluriannuel, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) mis au point en 2005-2006 est axé sur l'appui à l'inclusion sociale des groupes de population marginalisés et vulnérables et le suivi des activités correspondantes.

## II. Coopération passée et enseignements tirés

7. L'assistance du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) au Brésil a commencé en 1973. Le programme de pays en cours (2002-2006) a été approuvé pour 2,5 millions de dollars imputés sur les ressources ordinaires et 12,5 millions de dollars provenant d'autres ressources. Au début de 2005, le FNUAP avait mobilisé 2,7 millions de dollars et facilité l'achat par des tierces parties de 4,6 millions de dollars de préservatifs masculins.

8. Dans le cadre de l'actuel programme, le FNUAP a apporté un appui stratégique à des initiatives nationales de réduction de la pauvreté. Celles-ci contribuent à : a) améliorer les politiques et programmes en matière d'hygiène sexuelle et de santé de la reproduction, y compris ceux qui encouragent la participation des hommes; b) relever les normes techniques de fourniture des services de santé; c) faire progresser les cadres normatifs liés à l'hygiène sexuelle et la santé de la reproduction; d) promouvoir les partenariats de la société civile pour soutenir la demande de services concernant les droits en matière de reproduction et de services de première qualité; e) renforcer les réseaux d'organisations non gouvernementales pour suivre la mise en œuvre des politiques publiques; f) assurer une formation à la gestion des soins obstétricaux dans le contexte du pacte national visant à réduire la mortalité maternelle; g) établir des indicateurs municipaux en matière de santé de la reproduction pour améliorer le contrôle de l'accès aux services et la qualité de ces derniers; h) améliorer la sécurité des produits de santé de la reproduction; i) élaborer une politique nationale visant à prévenir le trafic et l'exploitation sexuelle des adolescents; j) améliorer les données concernant les ressources humaines et la sociodémographie et leur analyse; k) coordonner les positions nationales sur les problèmes qui se font jour en matière de population et de développement; l) promouvoir les rapports entre la communauté démographique et le Gouvernement concernant les stratégies de réduction de la pauvreté; m) établir des projections démographiques pour le Brésil et les grandes régions pour 1991-2030; et n) promouvoir la coopération Sud-Sud en matière d'analyse démographique, d'équité entre les sexes et d'attention portée à la violence sexiste au profit de l'Équateur, d'Haïti, de la Guinée-Bissau et du Paraguay.

9. Cette approche novatrice a permis de promouvoir le renforcement des capacités opérationnelles et de contribuer à l'application du programme de pays du FNUAP dans les pays œuvrant dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Elle a aussi permis de renforcer l'engagement politique en faveur des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Par exemple, en Haïti, un projet Sud-Sud a stimulé l'intérêt porté au problème de la violence sexiste, ce qui a permis de donner à la question un rang élevé dans le programme d'action politique.

Au Brésil, les activités Sud-Sud ont débouché sur des partenariats renforcés entre le FNUAP, le Gouvernement et toute une gamme d'organismes spécialisés dans le pays.

10. Une étude du programme du FNUAP a révélé la nécessité : a) d'établir des mécanismes de suivi des politiques pour assurer l'élaboration de plans d'action efficaces aux niveaux étatique et municipal; b) d'utiliser des approches plus ciblées pour desservir les pauvres et les groupes de population les plus vulnérables; c) d'établir des liens plus solides entre les stratégies de réduction de la pauvreté, la santé de la reproduction et l'émancipation économique des femmes; et d) de lancer des initiatives visant à lutter contre les disparités régionales par la promotion de la coopération et de la mise en commun de connaissances entre les différentes régions du Brésil.

11. Parmi les autres enseignements tirés on peut citer la nécessité pour le FNUAP de continuer à appuyer le renforcement des capacités de la société civile de contrôler et de promouvoir l'application de la politique en matière d'hygiène sexuelle et de santé de la reproduction, et de promouvoir la coopération Sud-Sud dans les domaines dans lesquels le Brésil a fait la preuve de ses compétences. Il s'agit notamment : a) de la législation et des politiques en matière de santé de la reproduction; b) des stratégies de prévention du VIH/sida; c) de l'attention portée aux victimes de la violence sexiste; et d) de la planification et de l'analyse des recensements démographiques.

### **III. Programme proposé**

12. Le programme proposé tient compte des objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui reprennent le plan pluriannuel du Gouvernement pour 2003-2007 et les rapports nationaux sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pour 2004 et 2005. Le programme aidera le pays à réaliser ses objectifs de développement en travaillant à : a) réduire les inégalités entre les sexes, les races et les générations dans l'accès aux services sociaux; b) prévenir la violence; et c) promouvoir un développement économique équitable et écologiquement rationnel.

13. Les stratégies du programme seront axées sur les mesures suivantes : a) appliquer les cadres politiques existants en matière d'hygiène sexuelle, de santé de la reproduction et d'égalité des sexes; b) accroître la demande de services d'hygiène sexuelle et de santé de la reproduction de première qualité et de meilleurs systèmes de responsabilisation; c) encourager l'utilisation des études, modèles et bases de données démographiques; d) élargir la coopération Sud-Sud; et e) établir de nouveaux partenariats dans les secteurs de l'éducation, de la justice et de la police, de l'environnement et de la planification économique. Le programme comprend trois composantes : a) santé de la reproduction; b) population et développement; et c) coopération Sud-Sud.

#### *Composante santé de la reproduction*

14. Le résultat escompté au titre de cette composante est un accès amélioré, y compris pour les jeunes et les adolescents, à des services d'hygiène sexuelle et de santé de la reproduction de première qualité, complets et soucieux de l'égalité des sexes. On obtiendra ce résultat grâce aux produits suivants.

15. *Produit 1 : Renforcement de la capacité des systèmes d'éducation et de formation professionnelle de promouvoir, d'un point de vue soucieux de l'égalité des sexes, l'hygiène sexuelle et la santé de la reproduction dans les écoles et les établissements périscolaires.* Pour ce faire, le FNUAP appuiera : a) des programmes d'éducation scolaires et périscolaires qui assurent la promotion de l'hygiène sexuelle et de la santé de la reproduction, notamment ceux qui cherchent à prévenir la violence sexiste; b) l'élaboration de programmes de formation et d'outils et de méthodes pédagogiques ayant fait leurs preuves; et c) des systèmes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact des activités d'éducation dans ce domaine sur les connaissances, les comportements et les pratiques des groupes de population ciblés.

16. *Produit 2 : Renforcement de la capacité du système de santé de fournir des informations et des services intégrés en matière d'hygiène sexuelle et de santé de la reproduction.* Pour ce faire, il faudra : a) veiller à ce que l'actuel environnement en matière de politique dans ce domaine soit maintenu et à ce que des mécanismes d'exécution efficaces soient mis au point; b) promouvoir l'utilisation effective de normes techniques aux niveaux national et local, en s'attachant aux besoins spécifiques; c) mettre sur pied des mécanismes pour suivre l'application des politiques et des normes d'hygiène sexuelle et de santé de la reproduction à tous les niveaux; d) améliorer les systèmes de responsabilisation en prévenant la mortalité infantile et la violence sexiste; e) améliorer les rapports entre le système de santé et les autres services sociaux; f) mieux intégrer les services de santé de la reproduction et les activités de prévention, de diagnostic, de conseils et de traitement du VIH/sida; et g) apporter un appui technique pour améliorer le système logistique de distribution des produits de santé de la reproduction.

17. *Produit 3 : Promotion efficace par les réseaux de la société civile de services d'hygiène sexuelle et de santé de la reproduction de première qualité.* Pour réaliser cet objectif, le FNUAP appuiera : a) le renforcement des capacités des principales organisations de la société civile de promouvoir la fourniture d'informations et de services fondés sur les droits; b) la formation des professionnels dans la législature, le système judiciaire et les bureaux de médiation; c) l'utilisation d'une base de connaissances sur les questions touchant l'hygiène sexuelle et la santé de la reproduction; et d) la mise au point de bases de données pour appuyer la demande et les initiatives de promotion.

#### *Composante population et développement*

18. Le résultat escompté au titre de cette composante est d'assurer que les rapports entre population, pauvreté, inégalités sociales et régionales et environnement soient incorporés dans les politiques, plans et programmes nationaux et locaux. On obtiendra ce résultat grâce aux produits suivants.

19. *Produit 1 : Renforcement des capacités institutionnelles pour l'élaboration de stratégies de réduction de la pauvreté et des inégalités.* Pour ce faire, il faudra : a) établir des études sur les rapports entre population, développement, pauvreté et inégalité; b) renforcer les capacités concernant ces rapports aux niveaux national, régional et municipal; et c) améliorer le suivi et l'évaluation des politiques et plans nationaux.

20. *Produit 2 : Formation des entités gouvernementales et non gouvernementales à la production, à l'analyse et à l'utilisation de données ventilées et d'indicateurs*

détaillés. Pour ce faire, le FNUAP : a) assurera une plus grande fiabilité des données; b) développera les mécanismes de diffusion des données; et c) renforcera les capacités locales d'utiliser les données pour élaborer des politiques dans le contexte des nouveaux problèmes démographiques.

21. *Produit 3 : Renforcement des capacités institutionnelles d'élaboration, d'application, de suivi et d'évaluation des politiques sur l'utilisation des ressources naturelles et des rapports entre l'utilisation des ressources et la population.* Pour ce faire, le FNUAP aidera à mieux comprendre les rapports entre l'utilisation durable des ressources naturelles et la dynamique démographique et mettra au point des mécanismes pour promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, compte tenu des tendances démographiques.

#### *Composante coopération Sud-Sud*

22. Le résultat escompté au titre de cette composante est le renforcement des capacités institutionnelles dans les pays partenaires dans les domaines de la population et du développement, de la santé et des droits en matière de reproduction et de l'équité entre les sexes.

23. *Produit 1 : Renforcement par les institutions brésiliennes du transfert des connaissances techniques dans les domaines clefs de la population et de la santé de la reproduction dans certains pays partenaires d'Amérique latine, des Caraïbes et de langue portugaise.* Pour ce faire, le FNUAP appuiera les évaluations de l'intérêt et des capacités de certaines institutions brésiliennes dans le domaine démographique afin d'assurer la coopération technique et le renforcement des capacités dans l'élaboration de projets de coopération.

24. *Produit 2 : Amélioration de la capacité des pays bénéficiaires de recevoir la coopération technique et d'utiliser les connaissances pratiques transférées dans le cadre de projets de coopération Sud-Sud.* Pour ce faire, il faudra : a) déterminer les demandes de connaissances techniques présentées par les pays intéressés; b) concevoir et organiser des missions techniques spécialisées dans les pays; c) mettre au point des projets communs de coopération; d) développer le dialogue Sud-Sud et les réseaux d'échange; et e) assurer le suivi des projets Sud-Sud.

## **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

25. Le programme de pays utilisera une méthode fondée sur les résultats et assurera le suivi des activités grâce à un plan commun de suivi et d'évaluation, en coordination avec les institutions partenaires. Le Gouvernement (par l'intermédiaire de l'Agence brésilienne de coopération) et le FNUAP établiront un groupe de travail de gestion du programme chargé de superviser l'exécution du programme et de donner des conseils. Le FNUAP procédera à des études annuelles du programme de pays de concert avec l'Agence brésilienne de coopération, et participera aux groupes de travail de projet du PNUAD, ainsi qu'à l'examen à mi-parcours.

26. Le bureau de pays du FNUAP cherchera à renforcer la collaboration avec les organisations non gouvernementales, les établissements et les associations universitaires et les réseaux sociaux, en tirant parti de leurs avantages comparatifs dans l'exécution des programmes, les activités de promotion et le dialogue politique.

27. Le bureau de pays du FNUAP au Brésil se compose d'un représentant, de deux représentants adjoints, d'un directeur des opérations et de personnel administratif, conformément à la typologie approuvée des bureaux de pays. Pour renforcer l'exécution du programme, le FNUAP affectera des crédits à l'emploi d'un administrateur national du programme, d'un responsable des communications et de trois agents nationaux travaillant au projet. Il poursuivra ses efforts de mobilisation avec les donateurs bilatéraux et d'autres donateurs potentiels, le Gouvernement et le secteur privé. L'Équipe d'appui technique aux pays du FNUAP à Mexico assurera l'appui technique.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Brésil

**Priorité du pays :** Inclusion sociale et réduction des inégalités sociales

**Résultat visé par le PNUAD :** Permettre aux populations marginalisées et vulnérables d'exercer leur droit aux services publics

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les niveaux de référence et les niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les niveaux de référence et les niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant estimatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)</i>
Santé de la reproduction	<p><b>Résultat :</b></p> <p>Accès amélioré, y compris pour les jeunes et les adolescents, à des services d'hygiène sexuelle et de santé de la reproduction de première qualité, complets et soucieux de l'égalité des sexes</p> <p><b>Indicateurs du résultat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de fécondité des adolescents</li> <li>Utilisation de préservatifs lors des derniers rapports sexuels à haut risque</li> <li>Taux de prévalence du VIH chez les jeunes de 15 à 24 ans</li> <li>Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé compétent</li> <li>Taux de mortalité maternelle</li> </ul>	<p><b>Produit 1 :</b></p> <p>Renforcement de la capacité des systèmes d'éducation et de formation professionnelle de promouvoir, d'un point de vue soucieux de l'égalité des sexes, l'hygiène sexuelle et la santé de la reproduction dans les écoles et les établissements périscolaires</p> <p><b>Indicateur de l'exécution du produit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les programmes d'éducation comprennent des cours sur l'hygiène sexuelle et la santé de la reproduction, le VIH/sida et la dimension Femmes</li> </ul> <p><b>Produit 2 :</b></p> <p>Renforcement de la capacité des services de santé de fournir des informations et des services intégrés en matière d'hygiène sexuelle et de santé de la reproduction</p> <p><b>Indicateur de l'exécution du produit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La proportion de points de fourniture de service dotés d'une formation de première qualité</li> </ul> <p><b>Produit 3 :</b></p> <p>Promotion efficace par les réseaux de la société civile de services d'hygiène sexuelle et de santé de la reproduction de première qualité</p> <p><b>Indicateur de l'exécution du produit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de réseaux de la société civile dotés de meilleures compétences en matière de promotion</li> </ul>	<p>Ministère de la santé; Ministère de l'éducation; Secrétariat spécial aux affaires féminines; Programme national de lutte contre le sida; Secrétariat spécial aux droits de l'homme</p> <p>Réseaux de la société civile travaillant en collaboration avec les organisations de défense des droits des femmes; organismes de coopération bilatérale; établissements universitaires</p>	<p>6,5 millions (ressources ordinaires : 1,5 million; autres ressources : 5 millions)</p>

**Priorité du pays :** a) L'inclusion sociale et la réduction des inégalités sociales; et b) une croissance écologiquement rationnelle, avec génération d'emplois et de revenus, ce qui réduit les inégalités régionales

**Résultat visé par le FNUAP :** a) Permettre aux populations marginalisées et vulnérables d'exercer leur droit aux services publics; et b) utiliser plus efficacement les ressources afin de promouvoir un développement économique équitable et écologiquement rationnel

Population et développement	<p><b>Résultat :</b></p> <p>Les rapports entre population, pauvreté, inégalités sociales et régionales et</p>	<p><b>Produit 1 :</b></p> <p>Renforcement des capacités institutionnelles pour l'élaboration de stratégies de réduction de la pauvreté et des inégalités</p>	<p>Administrations nationale, régionales et locales; Ministère</p>	<p>4,5 millions (ressources ordinaires :</p>
-----------------------------	---	--	--	--



<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les niveaux de référence et les niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les niveaux de référence et les niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant estimatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)</i>
	<p>environnement sont incorporés dans les politiques, plans et programmes nationaux et locaux</p> <p><i>Indicateurs du résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des variables sociales et démographiques dans la formulation des stratégies de réduction de la pauvreté</li> <li>Les rapports nationaux clefs indiquent que les variables démographiques sont prises en compte dans les politiques environnementales</li> </ul>	<p><i>Indicateurs de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la proportion du produit intérieur brut consacrée aux programmes sociaux</li> <li>Les dépenses sociales sont consacrées à des programmes de transfert des revenus</li> </ul> <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Formation des entités gouvernementales et non gouvernementales à la production, à l'analyse et à l'utilisation de données ventilées et d'indicateurs détaillés</p> <p><i>Indicateur de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du nombre d'entités gouvernementales et non gouvernementales utilisant des indicateurs dans l'élaboration de politiques publiques</li> </ul> <p><i>Produit 3 :</i></p> <p>Renforcement des capacités institutionnelles d'élaboration, d'application, de suivi et d'évaluation des politiques sur l'utilisation des ressources naturelles et des rapports entre l'utilisation des ressources et la population</p> <p><i>Indicateur de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'un mécanisme institutionnel chargé de suivre la mise en œuvre des politiques démographiques et environnementales</li> </ul>	<p>de la planification; Ministère de l'environnement; Secrétariat spécial aux affaires féminines; Secrétariat spécial à la promotion de l'égalité raciale; parlementaires</p> <p>Réseaux de la société civile; établissements universitaires et de recherche; Association de la population d'Amérique latine; organisations de la société civile</p>	<p>1,5 million; autres ressources : 3 millions)</p>

**Priorité du pays :** Inclusion sociale et réduction des inégalités sociales

**Résultat visé par le PNUAD :** Permettre aux populations marginalisées et vulnérables d'exercer leur droit aux services publics

Coopération Sud-Sud	<p><i>Résultat :</i></p> <p>Renforcement des capacités institutionnelles dans les pays partenaires dans les domaines de la population et du développement, de la santé et des droits en matière de reproduction et de l'égalité des sexes</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Renforcement par les institutions brésiliennes du transfert des connaissances techniques dans les domaines clefs de la population et de la santé de la reproduction dans certains pays partenaires d'Amérique latine, des Caraïbes et de langue portugaise</p> <p><i>Indicateur de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les institutions et centres d'excellence brésiliens sont évalués et inclus dans le programme Sud-Sud</li> </ul>	<p>Ministère des affaires étrangères; Ministère de la santé; Ministère de la planification; Secrétariat spécial aux affaires féminines; Programme national de lutte contre le sida; ambassades du Brésil;</p>	<p>2 millions (ressources ordinaires : 0,5 million; autres ressources : 1,5 million)</p>
---------------------	---	---	---	--

Composante	Résultats du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les niveaux de référence et les niveaux cibles	Produits du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les niveaux de référence et les niveaux cibles	Partenaires	Montant estimatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)
<p><i>Indicateurs du résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de rapports sur les programmes de développement dans les pays partenaires qui identifient et reconnaissent la valeur de la contribution de la coopération Sud-Sud</li> </ul>	<p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Amélioration de la capacité des pays bénéficiaires de recevoir la coopération technique et d'utiliser les connaissances pratiques transférées dans le cadre de projets de coopération Sud-Sud</p> <p><i>Indicateur de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les projets de coopération Sud-Sud réalisent les objectifs proposés</li> </ul>	<p>Agence brésilienne de coopération</p> <p>Services d'études démographiques des universités; centres d'étude de la pauvreté; réseaux d'ONG travaillant en collaboration avec les organismes de défense des droits des femmes; services de lutte contre le VIH/sida et services d'hygiène sexuelle et de santé de la reproduction</p> <p>Bureaux de pays du FNUAP dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes</p>	<p>_____</p> <p>Total pour la coordination du programme et l'assistance : 0,5 million imputé sur les ressources ordinaires</p>	